

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 13 juin 2024

**PRÉSENTS :** AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

**ABSENTS et EXCUSES :** AMIAUD Julien, REMAUD Valérie donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : NEAULEAU Franck

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 15

**N° 19-06-2024-01- Tarifs restaurant scolaire pour l'année 2024-2025**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, décide de maintenir les tarifs, et les fixe comme suit :

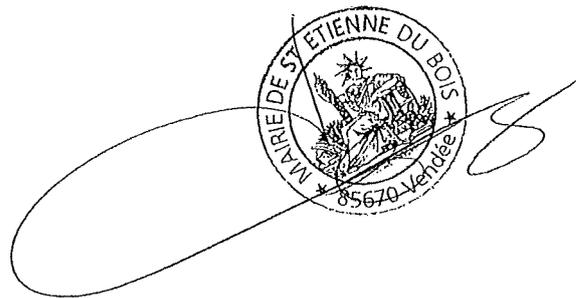
*Tarifs restaurant scolaire, année scolaire 2024-2025*

Repas régulier	3.65 €
Repas occasionnel	4.43 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance  
NEAULEAU Franck

Pour copie conforme,  
Le Maire, Guy AIRIAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le 24/06/2024

ID : 085-218502102-20240619-19\_06\_2024\_02-DE

**COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Étienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 13 juin 2024

**PRÉSENTS** : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

**ABSENTS et EXCUSES** : AMIAUD Julien, REMAUD Valérie donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : NEAULEAU Franck

Nombre de Conseillers : En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

**N° 19-06-2024-02- Tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2024-2025**

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2024-2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, décide de maintenir les tarifs, et les fixe comme suit :

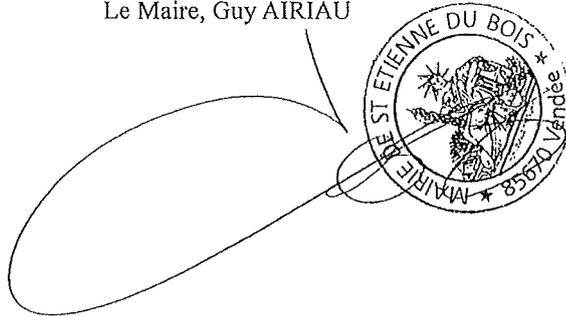
- La ½ heure matin ou soir : 1,19 €
- Le goûter : 0,61 €
- Les pénalités
  - Inscription tardive en non-inscription au service : 1, 19 € par enfant
  - Absence non prévenue et annulation tardive de l'inscription : 1,19 € par enfant
  - Départ après 19 heures le soir : 5 € par enfant

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance  
NEAULEAU Franck



Pour copie conforme,  
Le Maire, Guy AIRIAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le 24/06/2024

ID : 085-218502102-20240619-19\_06\_2024\_03-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 13 juin 2024

**PRÉSENTS :** AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

**ABSENTS et EXCUSES :** AMIAUD Julien, REMAUD Valérie donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : NEAULEAU Franck

Nombre de Conseillers : En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

**N° 19-06-2024-03- Animation Jeunesse – Tarifs des entrées et des ventes diverses pour la soirée « DJ mousse »**

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs pour la soirée « DJ mousse » organisée par le service Animation Jeunesse, le 5 juillet 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, décide de fixer les tarifs comme suit :

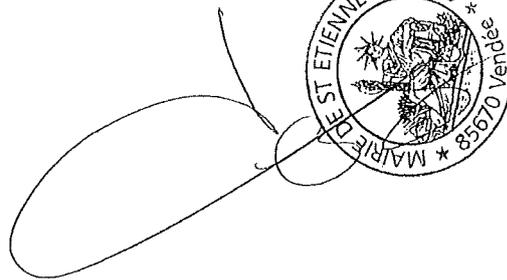
➤ Entrée à la soirée	6.00 €
➤ Boisson	2.00 €
➤ Sachet de bonbons	1.00 €
➤ Sucette	0.50 €
➤ Crêpe	2.00 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance  
NEAULEAU Franck



Pour copie conforme,  
Le Maire, Guy AIRIAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le 24/06/2024

ID : 085-218502102-20240619-19\_06\_2024\_04-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 13 juin 2024

**PRÉSENTS :** AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

**ABSENTS et EXCUSES :** AMIAUD Julien, REMAUD Valérie donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : NEAULEAU Franck

Nombre de Conseillers : En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

**N° 19-06-2024-04- Camping « La Petite Boulogne » - Tarif des repas**

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs pour les repas qui seront organisés au camping « la Petite Boulogne »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

- Repas adulte 11.00€
- Repas enfant 6.00€

Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance  
NEAULEAU Franck

Pour copie conforme,  
Le Maire, Guy AIRIAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Étienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 13 juin 2024

**PRÉSENTS :** AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

**ABSENTS et EXCUSES :** AMIAUD Julien, REMAUD Valérie donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : NEAULEAU Franck

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 15

**N° 19-06-2024-05- Subventions 2024 – Subvention exceptionnelle pour l'association SEPT**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 21 mars 2024, le conseil municipal a voté une enveloppe de 27 000€ pour les subventions 2024.

Il ajoute que lors de la séance du 16 avril 2024, le conseil municipal a décidé d'attribuer 25 696€ de subventions pour l'exercice 2024.

Monsieur le Maire indique avoir reçu l'association SEPT qui sollicite une subvention exceptionnelle de 600€ pour l'achat de bâches de protection des terrains extérieurs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- Décide de ne pas donner suite à la demande de subvention exceptionnelle de l'association SEPT, pour l'acquisition de bâches de protection des terrains extérieurs.
- Décide que l'entretien des courts de tennis est à la charge de la collectivité.
- Mandate Monsieur le Maire pour étudier les solutions qui faciliteront l'entretien des terrains (bâches ou autres procédés).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance  
NEAULEAU Franck



Pour copie conforme,  
Le Maire, Guy AIRIAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 13 juin 2024

**PRÉSENTS :** AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

**ABSENTS et EXCUSES :** AMIAUD Julien, REMAUD Valérie donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : NEAULEAU Franck

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 15

**N° 19-06-2024-06- Amendes de police – Aménagement de sécurité Rue Clemenceau**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'aménagement de sécurité de l'entrée de bourg, Rue Clemenceau peuvent faire l'objet d'une subvention du Département de la Vendée.

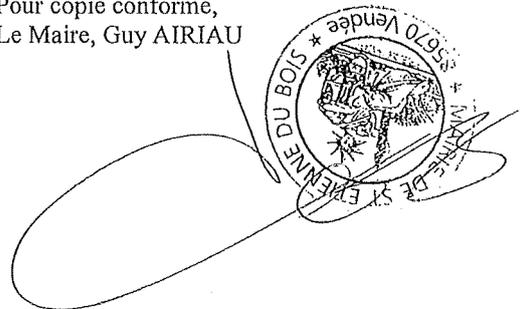
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention à hauteur de 20% du montant des travaux HT, au titre de la « Répartition du produit des amendes de police », pour l'année 2024, pour l'aménagement de sécurité Rue Clemenceau.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance  
NEAULEAU Franck



Pour copie conforme,  
Le Maire, Guy AIRIAU



Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le 24/06/2024

ID : 085-218502102-20240619-19\_06\_2024\_07-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 13 juin 2024

**PRÉSENTS :** AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

**ABSENTS et EXCUSES :** AMIAUD Julien, REMAUD Valérie donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : NEAULEAU Franck

Nombre de Conseillers : En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 14

**N° 19-06-2024-07- Panneaux de signalisation directionnels**

*Landry PENISSON, adjoint au Maire intéressé, ne participe ni aux débats, ni au vote.*

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commission Voirie travaille sur la mise en place de signalétique dans le centre bourg de la commune. Il ajoute que la commission souhaite proposer « aux professionnels » de la commune d'acheter des panneaux de signalisation directionnels.

Il indique que les prix proposés sont les suivants :

- Planche 1 ligne 140€ TTC
- Planche 2 lignes 250€ TTC

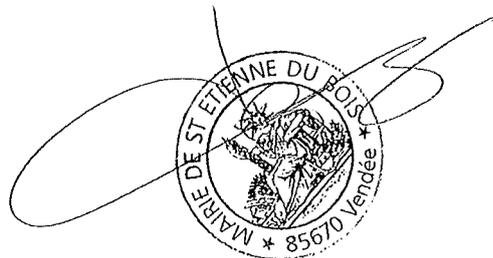
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les prix ci-dessus proposés
- Mandate, M le Maire pour proposer aux entreprises l'achat des panneaux directionnels.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance  
NEAULEAU Franck

Pour copie conforme,  
Le Maire, Guy AIRIAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.